



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 4 février 2020 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 10, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe, sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 10.

022/04-02-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2020
4. Suivi de la mairie

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 2020-365 modifiant le Règlement numéro 2019-362 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2020
2. Avis de motion et présentation sommaire – Règlement numéro 2020-366 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
3. Adoption du projet de Règlement numéro 2020-366 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
4. Avis de motion et présentation sommaire – Règlement numéro 2020-367 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
5. Adoption du premier projet de Règlement numéro 2020-367 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
6. Avis de motion et présentation sommaire – Règlement numéro 2020-368 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction
7. Adoption du projet de Règlement numéro 2020-368 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction
8. Avis de motion et présentation sommaire – Règlement numéro 2020-369 modifiant le règlement numéro 184 relatif au lotissement
9. Adoption du premier projet de Règlement numéro 2020-369 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement
10. Avis de motion et présentation sommaire – Règlement numéro 2020-370 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

11. Adoption du projet de Règlement numéro 2020-370 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
12. Assemblée publique de consultation relative aux projets de règlements numéro 2020-366, 2020-368 et 2020-370 et aux premiers projets de règlements numéro 2020-367, et 2020-369
13. Adoption du Règlement numéro 2020-372 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville de Rivière-Rouge
14. Adoption du Règlement numéro 2020-373 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile
15. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2020-374 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2020-01 – Fourniture de services professionnels en courtage pour l'accompagnement dans la vente du camping municipal
2. Appel d'offres numéro 2020-02 – Vente du Camping Sainte-Véronique
3. Appel d'offres numéro 2020-03 – Concession du restaurant et bar du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge

E GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2020
2. Nomination d'un directeur du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique
3. Greffière et directrice générale adjointe – Fin de la période de probation
4. Embauche de personnel – Dépôt de la liste
5. Formations, congrès et colloques pour les élus pour l'année 2020
6. Comités, commissions
7. Vente pour taxes par la MRC d'Antoine-Labelle – Dépôt de la liste officielle
8. Versement de la contribution financière pour l'année 2020 à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK)
9. Versement à Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) de la première moitié de la contribution financière pour l'année 2020 – Circuit Rivière-Rouge/Mont-Tremblant
10. Approbation des budgets 2020 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides
11. Déficit 2017 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides – Versement de la contribution de la Ville
12. Approbation du règlement numéro 45 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
13. Refinancement des règlements numéro 68 et 70 et financement du règlement numéro 2019-347 – Résolution d'adjudication
 - Règlement 68 : Décrétant l'exécution de travaux de modifications à l'électricité, de prolongement d'aqueduc et de desserte d'égout domestique et d'autres travaux au camping Sainte-Véronique et autorisant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
 - Règlement 70 : Ordonnant l'exécution des travaux d'amélioration du réservoir élevé d'eau potable dans le secteur L'Annonciation et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
 - Règlement 2019-347 : Décrétant l'acquisition d'un tracteur à trottoir neuf 2019 avec équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
14. Refinancement des règlements numéro 68 et 70 et financement du règlement numéro 2019-347 – Résolution de concordance et de courte échéance

F SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale pour la Vallée de la Rouge

G TRAVAUX PUBLICS

1. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

2. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local (ERL)
3. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)

H LOISIRS ET CULTURE

1. Participation à l'activité « Randonnée sous les étoiles » organisée au profit de Palliaco
2. Versement de subventions à des organismes pour 2020
3. Demande de la Société Alzheimer Laurentides – Autorisation de la tenue de la marche de l'Alzheimer le 31 mai 2020
4. Adoption de la Politique numéro 2020-03 relative au remboursement du Service des loisirs, de la culture et du développement économique et récréotouristique
5. Demande d'aide financière pour l'activité « Pêche en herbe » et pour l'ensemencement des lacs

I DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

1. Appui au Club quad Destination Hautes-Laurentides – Projet de modification des sentiers
2. Appui à l'Association de chasse et de pêche de Nominique – Projet de revitalisation du touladi au Grand lac Nominique
3. Demande de l'organisme Plein air Haute-Rouge – Autorisation de travaux de réaménagement de la descente de mise à l'eau sur la rue du Pont
4. Participation au programme Rénovation Québec (PRQ) dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet « Arc-en-Toit »
5. Programme municipal d'aide financière complémentaire au *Programme Supplément au Loyer* pour le projet de construction de « Arc-en-Toit » à Rivière-Rouge

J DIVERS

1. Déclaration des Journées de la persévérance scolaire

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

023/04-02-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

024/04-02-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Alain Otto



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA MAIRIE

M. Denis Charette, maire, informe l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos des dossiers suivants :

- Rappel du code de conduite des séances, notamment concernant les sujets personnels;
- Statistique concernant le nombre de sorties pour le déneigement dans les dernières années en rapport avec les coûts;
- Suivi des séances d'information et le sondage concernant les logements locatifs dans différents secteurs de villégiature dans le cadre de la modification réglementaire d'urbanisme, comme quoi que suite aux résultats défavorables, cette modification a été retirée.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

025/04-02-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-365 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-362 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Brabant lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt du projet le 29 janvier 2020 par M. le conseiller Denis Brabant, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2020-365 modifiant le Règlement numéro 2019-362 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2020.

Que le règlement numéro 2020-365 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 2020-365 modifiant le Règlement numéro 2019-362 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2020 est reproduit au livre des règlements.



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION SOMMAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-366 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

La conseillère Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-366 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats.

La greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, présente sommairement le projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation au bureau du Service d'urbanisme et d'environnement ainsi qu'à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

026/04-02-2020

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-366 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats, entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 181;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Karine Bélisle lors de la séance ordinaire du 4 février 2020 et que le projet dudit règlement a été présenté sommairement par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de Règlement numéro 2020-366 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats.

Que le projet de règlement numéro 2020-366 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION SOMMAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-367 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-367 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage.

La greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, présente sommairement le premier projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation au bureau du Service d'urbanisme et d'environnement ainsi qu'à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

027/04-02-2020

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-367 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 182 relatif au zonage, entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 182;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Robert Lambertz lors de la séance ordinaire du 4 février 2020 et que



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

le premier projet dudit règlement a été présenté sommairement par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 2020-367 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage.

Que le premier projet de règlement numéro 2020-367 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION SOMMAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-368 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION

La conseillère Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-368 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction.

La greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, présente sommairement le projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation au bureau du Service d'urbanisme et d'environnement ainsi qu'à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

028/04-02-2020

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-368 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 183 relatif à la construction, entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 183;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Andrée Rancourt lors de la séance ordinaire du 4 février 2020 et que le projet dudit règlement a été présenté sommairement par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de Règlement numéro 2020-368 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction.

Que le projet de règlement numéro 2020-368 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION SOMMAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-369 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

La conseillère Carole Panneton donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-369 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement.

La greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, présente sommairement le projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation au bureau du Service d'urbanisme et d'environnement ainsi qu'à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

029/04-02-2020

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-369 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 184 relatif au lotissement, entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 184;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Carole Panneton lors de la séance ordinaire du 4 février 2020 et que le premier projet dudit règlement a été présenté sommairement par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 2020-369 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement.

Que le premier projet de règlement numéro 2020-369 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION SOMMAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-370 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 185 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

La conseillère Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-370 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

La greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, présente sommairement le projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation au bureau du Service d'urbanisme et d'environnement ainsi qu'à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

030/04-02-2020

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-370 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 185 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 185;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Andrée Rancourt lors de la séance ordinaire du 4 février 2020 et que le projet dudit règlement a été présenté sommairement par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de Règlement numéro 2020-370 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Que le projet de règlement numéro 2020-370 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

031/04-02-2020

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RELATIVE AUX PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 2020-366, 2020-368 ET 2020-370 ET AUX PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 2020-367 ET 2020-369

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

De tenir une assemblée publique de consultation, présidée par le maire, le 19 février 2020 à compter de 19 h à la salle Jeanne-Gariépy située au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge, pendant laquelle les projets de règlements suivants seront présentés et expliqués :

- Projet de Règlement numéro 2020-366 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;
- Premier projet de Règlement numéro 2020-367 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage;
- Projet de Règlement numéro 2020-368 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction;
- Premier projet de Règlement numéro 2020-369 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement;
- Projet de Règlement numéro 2020-370 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

032/04-02-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-372 CONCERNANT LES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE POUVOIR, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Alain Otto lors de la séance extraordinaire du 29 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt du projet le 29 janvier 2020 par M. le conseiller Alain Otto, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2020-372 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville de Rivière-Rouge.

Que le règlement numéro 2020-372 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 2020-372 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaire de la ville de Rivière-Rouge est reproduit au livre des règlements.

033/04-02-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-373 FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Denis Brabant lors de la séance extraordinaire du 29 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt du projet le 29 janvier 2020 par M. le conseiller Denis Brabant, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2020-373 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

Que le règlement numéro 2020-373 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 2020-373 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile est reproduit au livre des règlements.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-374 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le conseiller Denis Brabant donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-374 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Denis Brabant dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.



No de résolution
ou annulation

034/04-02-2020

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-01 – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN COURTAGE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA VENTE DU CAMPING MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec les différents services de la Ville, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en courtage pour l'accompagnement dans la vente du camping municipal.

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération des soumissions qui seront utilisés pour l'analyse des soumissions formulées par les professionnels dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2020-01.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission relié à cet appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

035/04-02-2020

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-02 – VENTE DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec les différents services de la Ville, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la vente du camping Sainte-Véronique.

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération des soumissions qui seront utilisés pour l'analyse des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2020-02.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission relié à cet appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

036/04-02-2020

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-03 – CONCESSION DU RESTAURANT ET BAR DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des loisirs, de la culture et du développement économique et récréotouristique, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la concession du restaurant et bar du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération des soumissions qui seront utilisés pour l'analyse des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2020-03.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission relié à cet appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

037/04-02-2020

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2020

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2020 se détaille comme suit :

Salaires :	199 840,44 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	85 333,33 \$
Comptes courants :	<u>642 616,77 \$</u>
Total :	927 790,54 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 326.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 326 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

038/04-02-2020

NOMINATION D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la nomination de M. Patrick Cyr à titre de « Directeur du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique » de la Ville de Rivière-Rouge, à compter du 1^{er} janvier 2020, avec tous les pouvoirs et obligations identifiés à la loi pour ce poste.

D'autoriser le maire, Denis Charette, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce contrat.

ADOPTÉE

039/04-02-2020

GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 071/19-02-19, adoptée lors de la séance extraordinaire du 19 février 2019, autorisant l'embauche de Mme Lucie Bourque à titre de greffière et directrice générale adjointe de la Ville de Rivière-Rouge en date du 11 mars 2019;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT que Mme Bourque a terminé sa période de probation et que le conseil se dit satisfait de ses services;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la nomination de Mme Lucie Bourque à titre de greffière et directrice générale adjointe de la Ville de Rivière-Rouge.

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

EMBAUCHE DE PERSONNEL – DÉPÔT DE LA LISTE

La liste des embauches et réaffectations des personnes salariées au cours de la période comprise entre le 14 et le 26 janvier 2020 est déposée conformément à l'article 7.1 du règlement numéro 326 de la Ville, modifié par le règlement 2019-358, ainsi que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

Nom	Fonction accordée	Statut	Date
Stéphane Charbonneau	Chauffeur-opérateur-journalier	Régulier à temps complet	26 janvier 2020
Richard Lafleur	Chauffeur-opérateur-journalier	Temporaire +/- 6 mois	26 janvier 2020

040/04-02-2020

FORMATION, CONGRÈS ET COLLOQUES POUR LES ÉLUS ANNÉE 2020

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les membres du conseil, selon la discrétion du maire, à participer à toute session de formation, congrès, colloque ou Assises offerts, entre autres, par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la MRC d'Antoine-Labelle et le Réseau québécois de Villes et Villages en santé et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

Que le remboursement soit fait conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

041/04-02-2020

COMITÉS, COMMISSIONS

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la liste portant sur les représentants de la Ville sur les différents dossiers ainsi qu'au sein des divers comités, commissions et instances régionales.

Que les représentants nommés par la présente résolution siègent sur demande et selon les besoins des différents dossiers et desdits comités, commissions et instances régionales.

Que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de la Ville soient remboursés auxdits représentants sur présentation d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

Que la liste des comités et des commissions et de leurs membres respectifs soit publiée sur le site Web de la Ville.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

Que la présente résolution remplace :

- la résolution numéro **042/05-02-19** adoptée lors de la séance ordinaire du 5 février 2019;
- la résolution numéro **104/12-03-19** adoptée lors de la séance ordinaire du 12 mars 2019;
- la résolution numéro **174/07-05-19** adoptée lors de la séance ordinaire du 7 mai 2019;
- la résolution numéro **242/04-06-19** adoptée lors de la séance ordinaire du 4 juin 2019;

et ce, en date du 4 février 2020.

ADOPTÉE

042/04-02-2020

VENTE POUR TAXES PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – DÉPÔT DE LA LISTE OFFICIELLE

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la liste officielle des immeubles à mettre en vente pour non-paiement des taxes municipales soit approuvée, telle que préparée par la trésorière, Mme Guylaine Giroux, en date du 4 février 2020.

Que tout propriétaire ayant remboursé les sommes dues en date du 17 février 2020 soit retiré de ladite liste officielle;

Que la Ville de Rivière-Rouge mandate la MRC d'Antoine-Labelle pour procéder à la vente desdits immeubles.

Que la trésorière ou la directrice générale et trésorière adjointe soit mandatée pour représenter la Ville de Rivière-Rouge lors de la vente pour taxes, prévue le 14 mai 2020, et pour acquérir les immeubles au nom de la Ville de Rivière-Rouge s'il n'y a pas preneur.

Que la trésorière ou la directrice générale et trésorière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

043/04-02-2020

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2020 À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK)

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement de la contribution financière annuelle de 60 000 \$ à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK), tel montant devant être versé en trois (3) versements au cours de l'année 2020.

ADOPTÉE

044/04-02-2020

VERSEMENT À TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES (TACL) DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2020 – CIRCUIT RIVIÈRE-ROUGE/MONT-TREMBLANT

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement de la première moitié de la contribution financière pour l'année 2020, pour le circuit Rivière-Rouge/Mont-Tremblant, à Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) au montant de 23 876,50 \$.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

045/04-02-2020

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

APPROBATION DU BUDGET 2020 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge approuve le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation (OMH) des Hautes-Laurentides, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec (SHQ) le 6 décembre 2019, tel que révisé le 21 janvier 2020.

D'autoriser le versement de la contribution de la Ville au déficit pour l'immeuble de Rivière-Rouge (numéro d'ensemble immobilier 2241) au montant de 4 378 \$.

ADOPTÉE

046/04-02-2020

DÉFICIT 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES – VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement de la contribution de la Ville au déficit 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge au montant de 3 553 \$, et ce, suite aux vérifications des états financiers de l'OMH par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

ADOPTÉE

047/04-02-2020

APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 45 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le règlement numéro 45 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) décrétant un emprunt de 725 000 \$ pour l'exécution des travaux pour le recouvrement final et étanche d'environ 8 000 m² des cellules de 1 à 4, le tout, au lieu d'enfouissement technique de Rivière-Rouge, et ce tel qu'adopté par la RIDR lors de sa séance du 22 janvier 2020.

ADOPTÉE

048/04-02-2020

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 68 ET 70 ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-347 – RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

Date d'ouverture :	4 février 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 février 2020
Montant :	375 600 \$		

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 février 2020, au montant de 375 600 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

49 600 \$	2,47000 %	2021
51 200 \$	2,47000 %	2022
52 500 \$	2,47000 %	2023
54 100 \$	2,47000 %	2024
168 200 \$	2,47000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,47000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE

49 600 \$	2,48500 %	2021
51 200 \$	2,48500 %	2022
52 500 \$	2,48500 %	2023
54 100 \$	2,48500 %	2024
168 200 \$	2,48500 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,48500 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

49 600 \$	2,00000 %	2021
51 200 \$	2,00000 %	2022
52 500 \$	2,05000 %	2023
54 100 \$	2,10000 %	2024
168 200 \$	2,15000 %	2025

Prix : 98,43600

Coût réel : 2,56942 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 10 février 2020 au montant de 375 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 68, 70 et 2019-347. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Que le maire et la trésorière ou la directrice générale et trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les documents nécessaires au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

049/04-02-2020

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 68 ET 70 ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-347 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Rivière-Rouge souhaite emprunter par billets pour un montant total de 375 600 \$ qui sera réalisé le 10 février 2020, réparti comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
68	127 700 \$
70	37 800 \$
2019-347	210 100 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2019-347, la Ville de Rivière-Rouge souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 février 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 février et le 10 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière ou la directrice générale et trésorière adjointe;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	49 600 \$	
2022.	51 200 \$	
2023.	52 500 \$	
2024.	54 100 \$	
2025.	55 700 \$	(à payer en 2025)
2025.	112 500 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2019-347 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 février 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

050/04-02-2020

ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE POUR LA VALLÉE DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT le projet de regroupement des municipalités de la Vallée de la Rouge pour la protection contre les incendies et le projet d'entente à intervenir en conséquence entre les Municipalités de Lac-Saguay et de Nominique et de l'Agglomération de Rivière-Rouge, formée de la Ville de Rivière-Rouge, à titre de ville centrale, et de la Municipalité de La Macaza, à titre de municipalité reconstituée;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 011/04-02-2020-A, adoptée par le conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge lors de la séance du 4 février 2020, approuvant l'entente;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

D'approuver l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale pour la Vallée de la Rouge, telle entente à intervenir entre les Municipalités de Lac-Saguay et de Nomingue et de l'Agglomération de Rivière-Rouge, formée de la Ville de Rivière-Rouge, à titre de ville centrale, et de la Municipalité de La Macaza, à titre de municipalité reconstituée.

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, et la directrice générale, Mme Louise Chartrand, à signer ladite entente.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

051/04-02-2020

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

De demander à Mme Chantale Jeannotte, députée de Labelle, d'appuyer notre demande d'aide financière auprès du ministère des Transports (MTQ) pour l'amélioration du réseau routier local pour chaque secteur de la Ville de Rivière-Rouge identifié ci-dessous, pour un total de 190 000 \$ plus les taxes applicables :

- Secteur L'Annonciation : montée Charbonneau (réparation de pavage, réparation des fondations), coût des travaux : 35 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur L'Annonciation : chemin du Rapide (remplacement d'un ponceau, refaire les fondations et le pavage), coût des travaux : 20 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : montée du Lac-Marsan, chemin du Lac-aux-Bois-Francis Est, chemin Francisco, chemin de la Rivière Nord, chemin Élie, chemin du Lac-Boileau Ouest (déboisement de l'emprise), coût des travaux : 50 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Sainte-Véronique : montée des Lacs-Noirs, rang des Cyr (remplacement de ponceaux et chargement de matériaux MG-56 et MG-20), coût des travaux : 25 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Sainte-Véronique : chemin du Lac-de-la Haie (déboisement de l'emprise et chargement de matériaux MG-20), coûts des travaux 35 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : chemin de la Rivière Sud (excavation de fossés), coût des travaux 25 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

052/04-02-2020

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 658 181 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annulation

053/04-02-2020

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

Que la Ville de Rivière-Rouge informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application du volet RIRL;

CONSIDÉRANT que le ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- Le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 ;
- Si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur l'offre de services (gré à gré);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Le conseil de la Ville de Rivière-Rouge confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

LOISIRS ET CULTURE

054/04-02-2020

PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ « RANDONNÉE SOUS LES ÉTOILES » ORGANISÉE AU PROFIT DE PALLIACO

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'inscription de la directrice générale à l'activité « Randonnée sous les étoiles » organisée au profit de Palliaco au coût de 100 \$.

ADOPTÉE

055/04-02-2020

VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ORGANISMES POUR 2020

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement des subventions aux organismes sans but lucratif conformément aux montants et aux organismes sociaux, culturels ou sportifs sans but lucratif identifiés à la liste du budget 2020 de la Ville totalisant un montant de 43 920 \$, telle que préparée par Mme Guylaine Giroux, trésorière, pour l'année 2020, le tout en suivant la procédure suivante :

- que le Service de la trésorerie fasse le versement desdites subventions, au cours de l'année 2020, dès réception d'une recommandation de versement provenant de la direction du Service des loisirs, de la culture et du développement économique et récréotouristique ou de la directrice générale de la Ville, le tout faisant suite à une demande écrite de l'organisme visé par cette subvention.

ADOPTÉE

056/04-02-2020

DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER LAURENTIDES – AUTORISATION DE LA TENUE DE LA MARCHÉ DE L'ALZHEIMER LE 31 MAI 2020

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Société Alzheimer Laurentides à organiser une marche de l'Alzheimer à Rivière-Rouge le 31 mai 2020.

Que le directeur du Service des loisirs, de la culture et du développement économique et récréotouristique soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

057/04-02-2020

ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2020-03 DE REMBOURSEMENT DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la Politique numéro 2020-03 relative au remboursement du Service des loisirs, de la culture et du développement économique et récréotouristique.

Que la Politique numéro 2020-03 remplace la Politique relative au remboursement du Service des loisirs, de la culture et du développement économique et récréotouristique, adoptée par la résolution numéro 283/07-08-17 le 7 août 2017.

Que ladite Politique numéro 2020-03 soit jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

058/04-02-2020

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ « PÊCHE EN HERBE » ET L'ENSEMENCEMENT DES LACS

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la technicienne en loisirs à présenter une demande d'aide financière pour l'organisation d'une activité d'initiation à la pêche, soit à la Fondation de la Faune du Québec pour la pêche en herbe ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau « Volet été ».

Que la technicienne en loisirs soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

059/04-02-2020

APPUI AU CLUB QUAD DESTINATION HAUTES-LAURENTIDES – PROJET DE MODIFICATION DES SENTIERS

CONSIDÉRANT les projets d'amélioration de sentiers du Club quad Destination Hautes-Laurentides afin d'offrir des sentiers de qualité aux utilisateurs;

CONSIDÉRANT que l'industrie du quad est très importante pour le développement économique et récréotouristique de la région;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la lettre d'appui signée par le maire en date du 20 janvier 2020.

ADOPTÉE

060/04-02-2020

APPUI À L'ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE NOMINGUE – PROJET DE REVITALISATION DU TOULADI AU GRAND LAC NOMINGUE

CONSIDÉRANT que l'industrie de la pêche est très importante pour le développement économique et récréotouristique de la région;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer l'Association de chasse et pêche de Nomingue dans le cadre de son projet de revitalisation du touladi au Grand lac Nomingue.

ADOPTÉE

061/04-02-2020

DEMANDE DE L'ORGANISME PLEIN AIR HAUTE-ROUGE – AUTORISATION DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA DESCENTE DE MISE À L'EAU SUR LA RUE DU PONT

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'organisme Plein air Haute-Rouge à effectuer des travaux de réaménagement à la descente de mise à l'eau sur la rue du Pont, et ce, en conformité avec la réglementation d'urbanisme de la Ville et des lois et règlements du gouvernement, tel projet étant déposé dans le cadre de leur demande d'aide financière à Développement Économique Canada.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

062/04-02-2020

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) DANS LE BUT DE BONIFIER LE PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DU PROJET « ARC-EN-TOIT »

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge participe au programme Rénovation Québec (PRQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Que la Ville a adhéré au Volet II, Intervention 6 (bonification AccèsLogis Québec) et demande un budget de l'ordre de 558 750 \$, lequel montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la Ville et la SHQ.

Que la directrice générale, Mme Louise Chartrand, ou le directeur du service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique, M. Patrick Cyr, soient autorisés à formuler à la SHQ, pour le personnel de la Ville, une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension de privilèges d'accès aux systèmes de la SHQ, et ce, conformément aux directives et procédures émises par la SHQ.

Que la Ville accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le PRQ, pour l'instauration d'un deuxième programme Rénovation Québec visant la bonification du projet *AccèsLogis Québec* pour le projet appelé « Arc-en-Toit ».

ADOPTÉE

063/04-02-2020

PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE « ARC-EN-TOIT » À RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge participe au *Programme de Supplément au Loyer* pour le projet de construction de « Arc-en-Toit » à Rivière-Rouge, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour 100 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

ADOPTÉE

DIVERS

064/04-02-2020

DÉCLARATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents des Laurentides s'élève à 81,6 % chez les filles et 69,9 % chez les garçons ;

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus, de sorte qu'un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept (7) ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux (2) fois plus de chances de recourir au chômage ;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé) ;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie des Laurentides lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'œuvre qualifiée ;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT que les Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) organisent du 17 au 21 février, l'édition 2020 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de plusieurs activités dans les différentes communautés et écoles de notre région;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité

De déclarer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de la Ville de Rivière-Rouge.

D'appuyer les Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire des Laurentides, une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présent répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation

065/04-02-2020

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 20 h 58.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire